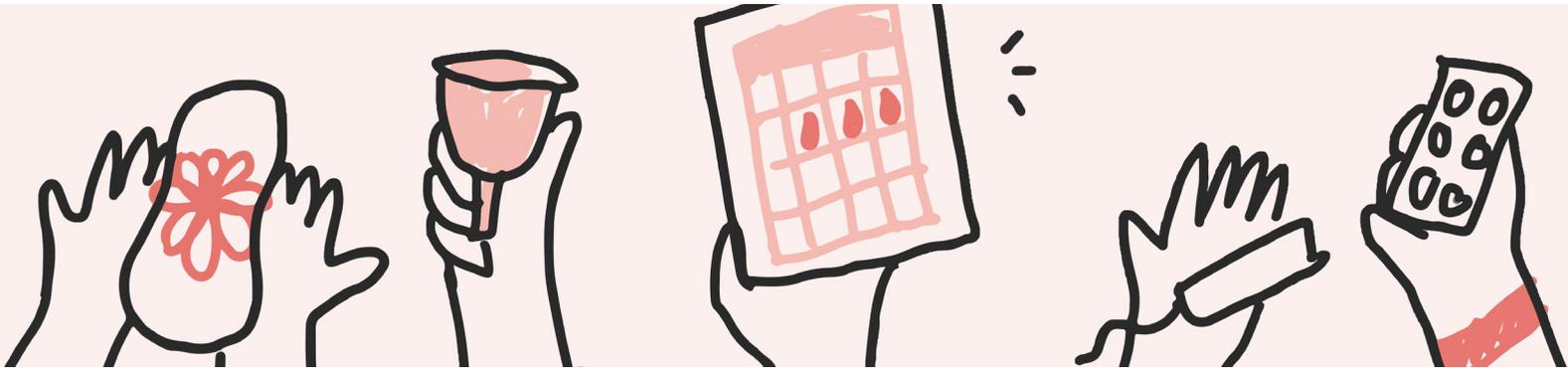




*Fleur de coquillages
passionnée depuis 1989.*

MARÉDOC INNOVE ET MET EN PLACE LE CONGÉ MENSTRUEL



À l'origine de **Marédoc**, trois hommes, trois enfants du pays animés par une passion commune : l'élevage de coquillages. Héritiers de trois générations d'ostréiculteurs, Norbert DEFEND, Vincent MAUZAC et Daniel VIDAL créent Marédoc en 1989.

C'est en 2019 que Yoann Archimbeau, lui même petit fils et fils d'ostréiculteurs, reprend le flambeau de la société. Son souhait étant de faire perdurer l'expertise et le savoir faire, en positionnant les produits et les clients au coeur de l'attention.

Les clients oui, mais ses équipes également.

Marédoc fait aujourd'hui du bien-être au travail une de ses priorités et a depuis le mois d'avril 2022 mis en place le congé menstruel au sein de l'entreprise.

Aujourd'hui **Marédoc** c'est une entreprise à taille humaine composée de 23 salariés dont 10 femmes située en Occitanie.

Le commencement

Yoann, mari et papa de 2 petites filles, dont Célia, petite dernière de la famille tout juste née. Et le constat est là, les femmes doivent supporter bien plus que les hommes sur le plan émotionnel et physique. D'abord les menstruations dès le plus jeune âge et les douleurs associées, vient ensuite la grossesse, l'accouchement, le post partum... sans oublier la charge mentale de la contraception.

Cette prise de conscience, le questionne ainsi sur comment un homme peut-il aider à son niveau ?

C'est en scrollant sur LinkedIn que Yoann est tombé sur un post « L'Espagne autorise le congé menstruel »

C'est lors d'une réunion avec sa responsable communication, qu'il a soumis l'idée sur son souhait de mise en place au sein de **Marédoc**. L'idée est géniale, mais comment l'adapter ?

Mais le congé menstruel c'est quoi au juste ?

On en a déjà entendu parler, mais juste de loin. Il s'agit du droit pour les femmes qui ont des règles douloureuses de prendre une journée pour se reposer, tout en étant rémunérées et sans avoir de justificatif médical à fournir auprès de l'employeur.

Après quelques recherches, on s'est rendu compte que ce congé existait déjà dans d'autres pays du monde ; Japon, Corée du Sud, Indonésie, ... mais il n'était pas toujours rémunéré.

On s'est aussi rendu compte que parfois c'était souvent mal interprété, même très souvent. Et que même si ce jour été mis en place, les femmes n'osaient pas toujours le prendre.

Alors on a cherché comment on pouvait adapter ce congé au sein de notre entreprise. Comment faire pour que ce congé ne soit ni mal interprété, ni intrusif.

Des précurseurs

Certaines entreprises ont déjà adopté ce congé, mais elles sont rares. Et encore plus en France.

Une entreprise Montpelliéraine a déjà osé le pari depuis 2021 ! Nous nous sommes entretenu avec Dimitri Lamoureux, gérant de l'entreprise «La Collective».

Merci à lui d'avoir prit le temps de répondre à toutes nos questions. Après nous avoir expliqué leur fonctionnement, la mise en place et l'aboutissement, nous voilà fin prêts !

La solution

Chez **Marédoc**, toute femme menstruée se voit disposer d'un **forfait bien-être de 8h**. Ces heures peuvent être aménagées ou prises en continu. Il s'agit d'un accord entre le salarié et l'entreprise, et aucun justificatif médical n'est nécessaire.

Cet accord est avant tout un accord de confiance entre les salariées et la direction. Mis en place depuis début avril, seule 1 femme a pris ce congé.

Nous ferons le bilan d'ici 1 an pour voir l'impact positif que peut avoir ce type d'initiative au sein d'une entreprise.

« Le milieu de la marée demande des aménagements horaires spéciaux et un rythme soutenu. Il est important de savoir mesurer les équipes au meilleur de leur forme. Je fais de la qualité de vie au travail une des priorités de Marédoc » conclut Yoann Archimbeau

Les mentalités évoluent, évoluons avec elles !